



EUROPE

**Comité régional de l'Europe
Cinquante-quatrième session**

Copenhague, 6–9 septembre 2004

Point 3 de l'ordre du jour provisoire

EUR/RC54/Inf.Doc./1
14 juin 2004
40242
ORIGINAL : ANGLAIS

**Rapport du directeur régional sur la mise en œuvre
du budget programme 2002–2003**

Le présent rapport examine en détail les dépenses effectives par rapport aux prévisions budgétaires. Les chiffres sont repris du Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2002 – 31 décembre 2003 (A57/20) présenté à la Cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé. Il convient de rapprocher le présent document du Rapport du directeur régional sur l'activité de l'OMS dans la Région européenne – 2002–2003 (EUR/RC54/6).

Sommaire

	<i>Page</i>
Introduction	1
Contexte	1
Structure du présent document.....	1
Informations financières.....	1
Niveau du budget ordinaire.....	1
Budget 2002–2003 par grande rubrique de dépenses.....	2
Ressources extrabudgétaires	2
Frais d'appui aux programmes.....	3
Dépenses	3
Dépenses consacrées à des activités avec les pays.....	5
Information concernant les ressources humaines	5
Mise en valeur des ressources humaines.....	5
Services relatifs aux ressources humaines	6
Structure du personnel	6
Conclusion.....	9

Introduction

Contexte

1. Depuis la fin de l'exercice 1992–1993, le secrétariat soumet des documents d'information au Comité régional indiquant la manière dont le Bureau régional a utilisé les ressources mises à sa disposition, qu'il s'agisse des crédits du budget ordinaire ou des ressources extrabudgétaires. Par le passé, on établissait un budget programme pour la Région, lequel, pendant de nombreux exercices, avait une structure fondée sur le concept de la Santé pour tous, c'est-à-dire que les fonds étaient répartis en fonction des buts de la Région dans le cadre de la politique de la Santé pour tous.

Structure du présent document

2. Le présent document d'information suit la structure du budget élaborée et utilisée depuis 2000–2001 afin de faciliter des comparaisons significatives.

3. Conformément à l'esprit de la réforme en cours et par souci d'harmonisation de la présentation, les informations présentées dans ce rapport ont été tirées de deux documents examinés récemment, lors de la Cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé :

- *Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice 1^{er} janvier 2002 – 31 décembre 2003 et Rapport du commissaire aux comptes à l'Assemblée mondiale de la santé (A57/20 et A57/20 Add.1) ;*
- *Ressources humaines : rapport annuel, 2003 (A57/26).*

4. Ce rapport présente d'abord des informations financières, puis des informations relatives aux ressources humaines. La majeure partie des informations provient des documents présentés à l'Assemblée mondiale de la santé, mais certains tableaux ont été développés de manière à présenter des informations détaillées concernant la Région européenne (ce qui n'était pas possible dans les rapports concernant l'ensemble de l'Organisation).

Informations financières

Niveau du budget ordinaire

5. En septembre 2000, le Comité régional a approuvé les orientations stratégiques présentées et a accueilli favorablement le budget ordinaire pour 2002–2003, qui s'élevait à un total de 52 771 000 dollars des États-Unis, ce qui représentait une croissance réelle zéro par rapport à 2000–2001, sous réserve d'une augmentation de 1 072 000 dollars à la suite de transferts interrégionaux conformément à la résolution WHA51.31. Bien que l'inflation et l'augmentation des coûts n'aient pas été prises en compte pour parvenir à ces montants, la Région européenne s'est associée au mécanisme de couverture du taux de change, ce qui a offert une certaine protection contre les pertes de pouvoir d'achat au cours de l'exercice biennal¹.

6. Eu égard à l'incertitude pesant sur le versement des contributions dues par les États membres et à la nécessité de financer des dépenses mondiales de sécurité, le directeur général a décidé de fixer les crédits de fonctionnement à 97,7 %, ce qui a ramené le budget ordinaire de la Région européenne à 51 557 000 dollars. Ces changements, ainsi que quelques ajustements mineurs, ont fait que la dotation budgétaire effective de la Région européenne en 2002–2003 était de 51 859 000 dollars.

¹ Taux de change budgétaire : 8,32 couronnes danoises pour un dollar. Taux comptable moyen : 7,31 couronnes danoises pour un dollar.

Budget 2002–2003 par grande rubrique de dépenses

7. Le tableau 1 montre comment la dotation effective de 51 859 000 dollars a été répartie, par grande rubrique de dépenses.

Tableau 1. Crédits alloués au titre du budget ordinaire par grande rubrique de dépenses, 2002–2003 et comparaison avec 2000–2001 (en milliers de dollars)

Grande rubrique de dépenses	2002–2003	2000–2001
Comité régional (organes directeurs)	539	446
Traitements	26 793	26 433
Mise en valeur des ressources humaines et formation du personnel	196	204
Voyages	903	880
Services communs	4 468	4 929
Activités interpays	5 762	8 839
Programmes de pays	13 198	7 494
Total	51 859	49 225

8. En 2002–2003, les crédits affectés aux activités et opérations dans les pays ont augmenté de 5,7 millions de dollars, ce qui traduit le développement des activités de pays à la suite de l'adoption de la Stratégie de pays du Bureau régional.

9. Les dépenses relatives aux traitements ont représenté 52 % du budget ordinaire. Le montant indiqué à cet égard pour 2002–2003 est un montant net, compte tenu d'une somme de 4,5 millions de dollars résultant de la participation de la Région au mécanisme de couverture du taux de change.

Ressources extrabudgétaires

10. L'exécution des programmes techniques est de plus en plus financée par des fonds extrabudgétaires. Après une augmentation globale de près de 60 % de l'exercice biennal 1996–1997 au dernier exercice biennal, le montant des ressources extrabudgétaires n'a guère changé de l'exercice biennal précédent à l'exercice 2002–2003. Cependant, les fonds disponibles pour les activités techniques continuent d'augmenter, parallèlement à une baisse des fonds finançant les secours d'urgence et l'aide humanitaire.

11. À l'inverse du budget ordinaire, le solde des contributions extrabudgétaires peut être reporté d'un exercice sur l'autre. C'est pourquoi le montant des ressources budgétaires reçues au cours d'un exercice déterminé ne correspond pas nécessairement au montant des ressources disponibles ni au montant des ressources utilisées.

12. Le tableau 2 indique les fonds extrabudgétaires disponibles (ou le montant alloué) pour quatre exercices biennaux.

Tableau 2. Ressources extrabudgétaires disponibles, 1999–2003 (en millions de dollars)

	Allouées en 1996–1997	Allouées en 1998–1999	Allouées en 2000–2001	Allouées en 2002–2003
Domaines techniques	37,1	48,4	68,0	79,1
Secours d'urgence et aide humanitaire	28,3	27,4	35,2	21,1
Total	65,4	75,8	103,2	100,2

13. Jusqu'à présent, l'idée de planifier dans le détail les ressources extrabudgétaires suscitait quelques réticences, en raison de l'incertitude régnant quant à la disponibilité de ces ressources au moment de l'établissement du budget². Bien que la planification ait été améliorée pour la période 2002–2003, les fonds provenant d'autres sources avaient été estimés à 63 millions de dollars, lors de l'établissement du budget, estimation bien en deçà de la réalité.

Frais d'appui aux programmes

14. Des frais d'appui aux programmes sont perçus sur les activités financées par des sources extrabudgétaires, conformément aux dispositions de la résolution WHA34.17. La commission actuelle pour les frais d'appui aux programmes est de 13 %, sauf pour certains dons, pour lesquels elle est inférieure. Il s'agit d'un remboursement partiel du coût de l'appui et des services fournis concernant les dépenses des projets engagées au titre de toutes les autres sources de fonds extrabudgétaires. Les frais perçus pour un exercice donné ne sont mis à la disposition du Bureau régional qu'au cours de l'exercice suivant (déduction faite d'un faible pourcentage restant acquis au Siège pour frais de dossier). Il est à noter que cette méthode a été modifiée pour l'exercice 2004–2005 pour permettre de dépenser ces montants au cours de l'exercice pendant lequel ils sont obtenus. Les frais d'appui aux programmes servent essentiellement à financer les services administratifs et autres services d'appui nécessaires à l'exécution des activités extrabudgétaires.

15. En 2002–2003, le Bureau régional a bénéficié d'un remboursement total de 12,5 millions de dollars au titre des frais d'appui aux programmes. Sur ce montant, 7,3 millions de dollars étaient reportés de l'exercice 2000–2001.

Dépenses

16. Le tableau 3 présente les dépenses par domaine d'activité, au titre du budget ordinaire et des autres sources.

Tableau 3. Dépenses par domaine d'activité, 2002–2003, au titre du budget ordinaire et d'autres sources (en milliers de dollars)

Code	Domaine d'activité	Budget ordinaire	Autres sources	Total
CSR	Maladies transmissibles : surveillance	398	674	1 072
CPC	Maladies transmissibles : prévention, lutte et éradication		57	57
CRD	Maladies transmissibles : recherche et développement			
MAL	Paludisme	8	1 489	1 497
TUB	Tuberculose	577	6 217	6 794
NCD	Surveillance, prévention et prise en charge des maladies non transmissibles	360	676	1 036
TOB	Tabac	523	1 745	2 268
HPR	Promotion de la santé	686	830	1 516
DPR	Prévention des incapacités et traumatismes, et réadaptation	11		11
MNH	Santé mentale et toxicomanies	855	961	1 816
CAH	Santé de l'enfant et de l'adolescent	415	1 358	1 773
RHR	Recherche en santé génésique et élaboration de programmes dans ce domaine	64	290	354
MPS	Pour une grossesse à moindre risque	482	330	812
WMH	Santé de la femme	48	95	143
HIV	VIH/sida	1 054	2 605	3 659
HSD	Développement durable	648	2 911	3 559
NUT	Nutrition	410	234	644
PHE	Santé et environnement	2 502	10 441	12 943

² Il convient toutefois de noter que les fonds provenant d'autres sources ont fait l'objet, pour l'exercice 2004–2005, d'une planification détaillée et d'une actualisation continue. Pour l'exercice 2004–2005, le Bureau régional estime actuellement à 150 millions de dollars le total des fonds extrabudgétaires nécessaires (contre 115 millions de dollars prévus dans le document EUR/RC52/12 du Comité régional).

FOS	Salubrité des aliments	328	4	332
EHA	Préparation aux situations d'urgence et organisation des secours	459	15 491	15 950
EDM	Médicaments essentiels : accès, qualité et usage rationnel	543	1 227	1 770
IVD	Vaccination et mise au point de vaccins	1 129	7 980	9 109
BCT	Sécurité transfusionnelle et technologie clinique	404	39	443
GPE	Bases factuelles à l'appui des politiques de santé	4 084	5 585	9 669
IMD	Gestion et diffusion de l'information sanitaire	4 668	136	4 804
RPC	Politique de recherche et promotion de la recherche	201	2 306	2 507
OSD	Organisation des services de santé	1 634	3 271	4 905
GBS	Organes directeurs	676	30	706
REC	Mobilisation des ressources, et coopération extérieure et partenariats	1 108	1 166	2 274
BMR	Budget et réforme administrative	1 340	89	1 429
HRS	Développement des ressources humaines	2 240	89	2 329
FNS	Gestion financière	1 229	297	1 526
IIS	Informatique et infrastructure	7 566	4 463	12 029
DGO	Bureaux du directeur général et du directeur régional (vérification des comptes, surveillance et service juridique compris)	1 093	87	1 180
DDP	Programme du directeur général et du directeur régional pour le développement	918		918
	Sous-total	38 661	73 173	111 834
COO	Activités au niveau des pays	13 198		13 198
	Total	51 859	73 173	125 032

17. Le tableau 4 ci-après montre le détail de la répartition des ressources prélevées sur le Programme du directeur régional pour le développement. On le voit, ces ressources ont été employées pour des programmes très divers, les grands domaines énumérés ci-dessous ayant reçu une part substantielle des fonds concernés :

- système de gestion des activités dans les pays ;
- Réseau des bases factuelles en santé ;
- évaluation externe du programme relatif à la réforme des systèmes de santé.

Tableau 4. Répartition des ressources provenant du Programme de développement du directeur régional, 2002–2003 (en dollars)

Intitulé du programme	Dollars E-U
Système de gestion des activités dans les pays	150 000
Réseau des bases factuelles en santé et communication	111 578
Évaluation externe du programme relatif à la réforme des systèmes de santé	93 887
Étude de cas sur la pauvreté et la santé	67 200
Processus participatif pour l'excellence (WOW)	66 746
Aide apportée par le directeur du soutien aux pays	63 270
Travaux préparatoires en vue de la Conférence européenne sur la santé mentale (2005)	57 375
Conférence internationale sur le trafic de tabac	51 200
Principes directeurs concernant la guerre biologique, chimique et nucléaire	45 703
Réunions du Comité consultatif européen sur la recherche en santé	43 431
Soutien à la Conférence de Budapest	36 963
Soutien au programme Vieillesse en bonne santé	26 499
Publication de l'OMS <i>European food and health: The basis for action</i>	25 148
Impression du <i>Rapport sur la santé en Europe</i>	24 999
Réseau européen des Écoles-santé – appui à la conférence	24 645
Activités de promotion de la santé du personnel	15 715
Exposition lors de la cinquante-deuxième session du Comité régional : « Pauvreté et santé » et « 50 ans d'activité »	6 159
Consultation de planification sur la Stratégie européenne visant à prévenir et à combattre les maladies non transmissibles	5 331
Traduction du rapport sur la consultation relative au <i>Rapport sur la santé dans le monde 2000</i>	1 951
Total	917 800

18. Le tableau 5 ci-après montre l'exécution financière du programme en 2002–2003, par grande rubrique de dépenses et par source de fonds (budget ordinaire et autres sources). Il est à noter que, dans ce type d'analyse, il n'est pas fait de distinction entre les fonds destinés à des programmes interpayés et ceux destinés à des activités avec les pays.

Tableau 5. Exécution financière par rubrique de dépenses et source de fonds, 2002–2003
(en milliers de dollars et en pourcentages)

Rubrique de dépenses	Budget ordinaire	%	Autres sources	%	Total	%
Traitements et dépenses communes	24 759	48	6 932	10	31 691	25
Personnel à court terme	7 617	15	20 918	29	28 535	23
Consultants	365	1	1 603	2	1 968	2
Conseillers temporaires	1 994	4	3 566	5	5 560	4
Réunions et voyages en mission	3 459	7	4 738	6	8 197	7
Contrats	5 742	11	14 104	19	19 846	16
Fournitures et matériel	1 815	3	8 225	11	10 040	8
Dépenses générales de fonctionnement	4 289	8	4 509	6	8 798	7
Bourses et autres activités de formation	1 819	3	3 658	5	5 477	4
Autres dépenses, y compris dépenses d'appui aux programmes			4 920	7	4 920	4
Total	51 859	100	73 173	100	125 032	100

Dépenses consacrées à des activités avec les pays

19. Comme il apparaît dans le tableau 1, en 2002–2003, l'investissement total dans les pays au titre du budget ordinaire s'est élevé à environ 13,2 millions de dollars, répartis entre deux rubriques : 7 millions de dollars ont été investis dans des activités de pays, comme cela était prévu dans le cadre des accords de collaboration biennaux et des initiatives de santé publique, et 6,2 millions de dollars ont servi à couvrir les frais de fonctionnement des bureaux de liaison de l'OMS et à renforcer la présence dans les pays.

En outre, 23,7 millions de dollars provenant d'autres sources ont été dépensés dans les pays.

Tableau 6. Résumé du budget et des dépenses, 2002–2003 (en milliers de dollars)

	Budget ordinaire (BO)	Autres sources (AS)	Total activité
	Dépenses	Dépenses	Dépenses (BO + AS)
Total	13 198	23 779	36 977

Information concernant les ressources humaines

Mise en valeur des ressources humaines

20. La mise en valeur des ressources humaines a été l'une des questions essentielles à laquelle le Bureau régional s'est attelé au cours de l'exercice biennal. Avant tout, chaque fonctionnaire considéré et son supérieur hiérarchique devaient convenir du plan de travail à mettre en œuvre par le fonctionnaire au cours de la période considérée et, à cet égard, convenir de la formation requise pour faciliter la mise en œuvre de ce plan. À cette fin, on a eu recours systématiquement au Système de gestion et d'amélioration des performances (PMDS) dans l'ensemble de la Région, et les fonctionnaires ont bénéficié d'une formation approfondie en ce qui concerne sa bonne utilisation.

21. Dans une perspective d'avenir, le Bureau régional a également examiné des moyens d'entretenir et d'améliorer les compétences techniques de son personnel afin que ces compétences demeurent à la pointe des connaissances en matière de santé publique. À cet effet, un certain nombre d'initiatives ont été

expérimentées, notamment une participation plus systématique à des réunions d'associations professionnelles, une rotation à court terme de personnel, des détachements dans d'autres organisations, des publications, et des ateliers et séminaires techniques. À la fin de l'exercice biennal, le Bureau régional a décidé de systématiser cette démarche et de préciser ses modalités dans une nouvelle politique du Bureau régional relative à l'entretien des compétences techniques. Cette nouvelle politique est la référence du Bureau régional en matière de mise en valeur des ressources humaines.

22. Au cours des exercices biennaux précédents et actuel, le Bureau régional a coopéré de façon étroite avec le Siège dans le cadre de son projet sur les compétences, ce qui a permis d'améliorer le recrutement, la mobilité et les techniques de gestion de carrière mises en œuvre dans la Région.

Services relatifs aux ressources humaines

23. Le Bureau régional a privilégié le développement de sa présence sur le terrain par la création de 66 postes dans les bureaux extérieurs en 2002 et 2003. De ce fait, le service Ressources humaines a organisé la sélection, le recrutement et la nomination de 24 chargés de liaison (sur 26), d'un chef de bureau de pays (sur cinq) et de neuf administrations techniques. En outre, 26 postes d'assistants administratifs ont été créés dans les bureaux de liaison (à compter du 1^{er} janvier 2004) et le service Ressources humaines achève actuellement les procédures de sélection, de recrutement et de nomination pour ces postes.

Structure du personnel

24. On trouvera dans les paragraphes suivants une série de tableaux sur la répartition du personnel au Bureau régional. La structure du personnel est susceptible de changements et les tableaux indiquent la situation au 31 décembre 2003.

25. Comme cela ressort du tableau 7, la proportion de femmes parmi les administrateurs occupant un emploi de durée déterminée augmente lentement mais régulièrement au cours des 12 dernières années. En 2003, 13 administrateurs ont été nommés à des postes de durée déterminée, dont 38,5 % de femmes.

Tableau 7. Répartition par sexe des postes d'administrateurs de durée déterminée au Bureau régional (tous lieux d'affectation confondus)

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Femmes	28 %	31 %	30 %	31 %	27 %	24 %	28 %	31 %	31 %	34 %	33 %	33 %
Hommes	72 %	69 %	70 %	69 %	73 %	76 %	72 %	69 %	69 %	66 %	67 %	67 %

26. Pour l'ensemble du personnel en poste dans la Région, la situation en matière de répartition par sexe est quelque peu différente, puisque 60 % des fonctionnaires sont des femmes et 40 % des hommes.

Tableau 8. Répartition par sexe des membres du personnel du Bureau régional (tous lieux d'affectation confondus)

Administrateurs								
	Durée déterminée P		Durée déterminée Administrateurs nationaux		Court terme P*		Ensemble personnel P	
Femmes	27	33 %	13	54 %	78	53 %	118	46 %
Hommes	55	67 %	11	46 %	70	47 %	136	54 %
Total	82	100 %	24	100 %	148	100 %	254	100 %

Personnel de la catégorie des services généraux (SG)						
	Durée déterminée		Court terme*		Ensemble SG	
Femmes	114	81 %	124	63 %	238	70 %
Hommes	27	19 %	74	37 %	101	30 %
Total	141	100 %	198	100 %	339	100 %

* comprend des fonctionnaires actuellement employés et encours d'interruption de contrat statutaire

27. Le tableau 8 indique également le nombre de fonctionnaires sous contrats de durée déterminée et à court terme dans la catégorie des administrateurs et celle des services généraux. Le pourcentage de personnel sous contrat de durée déterminée dans les deux catégories a augmenté au cours du dernier exercice biennal pour atteindre 42 %. Globalement, 58 % du personnel a été employé sous contrat à court terme. Cela représente une baisse par rapport aux 69 % observés au 31 décembre 2001.

28. La réforme contractuelle mondiale de l'OMS a commencé à être appliquée en juillet 2002. Le Bureau régional a créé un comité chargé d'examiner les besoins à long terme de la Région. Tous les fonctionnaires depuis longtemps sous contrat à court terme ont maintenant été recensés et l'on a maintenant entrepris d'employer sous contrats de durée déterminée les fonctionnaires pour lesquels des fonctions à long terme ont été définies.

29. À la fin de l'exercice biennal, le Bureau régional comptait 593 fonctionnaires, comme indiqué ci-après dans le tableau 9, qui présente également la répartition des fonctionnaires par classe et par statut contractuel.

Tableau 9. Répartition par classe des fonctionnaires du Bureau régional (dans tous les lieux d'affectation)

Classe	Durée déterminée	Court terme *	Total	% du personnel
SGA	1		1	0,2
D1	7		7	1,2
P6	1		1	0,2
P5	35	18	53	8,9
P4	25	43	68	11,4
P3	10	26	36	6,1
P2	3	11	14	2,3
P1		4	4	0,7
F.nat.A		29	29	4,9
F.nat.B	24	2	26	4,4
F.nat.C		1	1	0,2
Ad hoc		14	14	2,3
Total	106	148	254	42,8
C1		5	5	0,8
C2	2	44	46	7,8
C3	13	39	52	8,8
C4	22	45	67	11,3
C5	74	45	119	20,1
C6	14	13	27	4,6
C7	16	2	18	3,0
Ad hoc		5	5	0,8
Total	141	198	339	57,2

* comprend des fonctionnaires actuellement employés et en cours d'interruption de contrat statutaire

30. Il est à noter que les définitions des expressions « fonctionnaire sous contrat de durée déterminée » et « fonctionnaire sous contrat à court terme » se rapportent au statut contractuel des fonctionnaires et non aux sources de financement. Par exemple, tous les fonctionnaires dont le poste est financé à l'aide du budget ordinaire ne sont pas des fonctionnaires sous contrat à durée déterminée et, inversement, les postes de certains fonctionnaires sous contrat de durée déterminée sont financés par d'autres sources.

31. La répartition géographique du personnel continue de susciter beaucoup de discussions. Les chiffres mondiaux sont présentés dans le document *Ressources humaines : rapport annuel (A57/26)*. Comme cela ressort du tableau 10 ci-après, les administrateurs recrutés sur le plan international sont issus de 45 pays qui font ou non partie de la Région.

Tableau 10. Répartition géographique des fonctionnaires recrutés sur le plan international au Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (y compris des pays extérieurs à la Région européenne)

Pays	Fonctionnaires sous contrat de durée déterminée	Fonctionnaires sous contrat de courte durée* (à l'exclusion des administrateurs nationaux)	Total général
Albanie	1		1
Allemagne	5	9	14
Argentine		2	2
Arménie	1	1	2
Australie	1	1	2
Autriche	1		1
Belgique	3	2	5
Brésil		1	1
Bulgarie	1	5	6
Canada	4	1	5
Croatie	1	1	2
Danemark	7	9	16
Espagne	3	2	5
Estonie		1	1
États-Unis d'Amérique	9	8	17
Fédération de Russie	4	6	10
Finlande	1	4	5
France	5	5	10
Géorgie	1	1	2
Grèce	2	2	4
Inde	3		3
Iran (République islamique d')		1	1
Irlande	1		1
Islande	1		1
Italie	4	12	16
Japon		1	1
Kazakhstan		2	2
Kirghizistan		1	1
Lettonie	1	1	2
Lituanie	3		3
Malte	1		1
Mongolie		1	1
Pays-Bas	2	4	6
Philippines	1		1
Pologne	3		3
Portugal		1	1
République de Corée	1		1
République de Moldova		2	2
Roumanie	2	3	5
Royaume-Uni	8	16	24
Suède		3	3
Suisse		1	1

Turquie	1	2	3
Turkménistan		1	1
Ukraine		1	1
Total	82	114	196

** comprend des fonctionnaires actuellement employés et en cours d'interruption de contrat statutaire*

Conclusion

32. Dans le présent document, le Bureau régional s'est efforcé de compléter le rapport officiel contenant des statistiques mondiales qui a été soumis à la Cinquante-septième Assemblée mondiale de la santé à la fin de l'exercice biennal, afin de présenter à ses États membres une représentation plus complète des tendances actuelles relatives à ses activités dans la Région. Le secrétariat du Bureau régional a l'intention de continuer à assurer une telle transparence au cours des exercices biennaux futurs. Bien que l'on ait déjà accompli des efforts pour améliorer la communication d'informations sur les autres sources de fonds pour 2002–2003, le Bureau régional a l'intention de mettre encore davantage l'accent sur l'analyse de ses activités financées par d'autres sources et d'améliorer la mise en œuvre d'un budget pleinement intégré dans la Région et la communication d'informations sur ce budget. Entre la période sur laquelle portent les informations présentées dans le présent document et la prochaine période pour laquelle des informations seront communiquées (fin de l'exercice biennal 2004–2005), le Bureau régional, en collaboration avec le Siège de l'OMS, examinera de près ses systèmes d'information administrative afin de trouver des moyens de les améliorer. Il a également l'intention de développer ses activités et ses systèmes liés à l'évaluation, en vue d'améliorer encore la transparence et de permettre à ses organes directeurs de prendre des décisions sur la base d'informations de qualité élevée et communiquées en temps utile.